



Face à une crise sanitaire sans précédent et à ses multiples conséquences, ces derniers mois ont été éprouvants pour beaucoup d'entre nous.

Nos communautés paroissiales ont également été touchées. Pendant le confinement, elles n'ont pu se rassembler normalement, même si les initiatives se sont multipliées pour garder le lien : des messes et des temps de prière en ligne, des actions auprès des plus fragiles...

Les conséquences économiques sont très importantes. **Les messes célébrées en l'absence d'assemblées ont conduit à une baisse significative des quêtes.** Depuis le déconfinement, de nombreuses personnes malades ou âgées se déplacent moins et on constate ainsi un nombre moins important de fidèles le dimanche, et donc moins de quêtes.

Par ailleurs, **le report des baptêmes et des mariages a conduit à une diminution très importante des offrandes** faites habituellement à l'occasion de ces cérémonies.

La situation financière du diocèse et de ses paroisses est donc très difficile.

C'est pourquoi, nous sollicitons votre soutien. Si vous n'avez pas encore apporté votre participation au Denier de l'Église en 2020, c'est le moment de le faire. Si vous avez déjà fait un don, pouvez-vous, selon vos possibilités, le compléter ?

Comme chaque famille, la grande famille de l'Église ne peut vivre que grâce à la solidarité de tous ses membres. Un grand merci !



Vos dons sont déductibles des impôts en 2020

Pour bénéficier d'une déduction de 66 % de votre don, vous devez adresser votre don avant le 31 décembre. Vous recevrez alors un reçu fiscal.

Vous pouvez remettre vos dons en espèces ou par chèque (*libellé à l'ordre de l'Association Diocésaine de Lyon*) ou donner en ligne sur www.donnons-lyon.catholique.fr

